



USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2024-2025

KARATE KYOKUSHINKAI ADULTE
(à partir de 15 ans) (2009 inclus)

à joindre au dossier d'inscription: **certificat médical** (ou date RDV _____)
questionnaire médical mineur ou renouvellement majeur

A D H É R E N T	NOM _____	PRENOM _____
	DATE NAISSANCE _____	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
	ADRESSE _____	
	CODE POSTAL _____	VILLE _____
	TEL _____	MAIL _____
	Personne à prévenir en cas d'urgence _____ TEL _____	

C O U R S	KARATE KYOKUSHINKAI	<div style="border: 1px solid black; background-color: yellow; padding: 2px; display: inline-block;">lundi 19h00 - 20h30</div> <div style="border: 1px solid black; background-color: yellow; padding: 2px; display: inline-block;">mercredi 19h00 - 20h30</div>
	à partir de 2009 inclus	
	Je demande la prise d'une licence à la FFK par le club.	

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

- Les cours commenceront le premier jour ouvré du mois de septembre et se termineront le dernier vendredi du mois de juin. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.
- Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'éducateur.**
- J'autorise Je n'autorise pas , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.
- Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement.
Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

5. Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association (modalités à demander si besoin).

T A R I F	cotisation annuelle totale		252 €		Prix de revient d'une heure de cours : 1,64 €/h		
	252 €		TOTAL :		Pas de centimes		
	ESPECES (totalité de la somme)		CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €		CHEQUE 2		
	BON CAF		CHEQUE 3		CHEQUE 4		
ANCV : chèques vacances/coupons sports		Informations administratives		nom sur les chèques :		nom de l'adhérent :	
Chèque sport et bien-être		Montant		N° de chèque / banque		Montant	
Pass Sport (6 à 17 ans)		Montant		Montant		Montant	
REMISES		détail du prix		sur les heures de cours uniquement		Total remise	
Karaté (2 licences obligatoires)		Licence FFKDA 40 €		DAN saison précédente -40€		(1 licence offerte pour adhérent ayant validé un DAN la saison précédente)	
Licence FFKDA 40 €		Shinkyokushinkai/Kyokushinkai 20 €		à partir de l'adhésion du 2ème adhérent		réduction pour le 2ème adhérent -20 €	
Shinkyokushinkai/Kyokushinkai 20 €		Adhésion 20 €		réduction pour le 3ème adhérent -10 €		réduction pour le 4ème adhérent -20 €	
Adhésion 20 €		Cours 172 €		réduction pour le 5ème adhérent -20 €		réductions cumulables	
Cours 172 €		frais FFKDA si licence offerte : 10 €		nombre d'adhérents de la même famille :		Total remise	